

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**Ministère du Développement Industriel et des Petites
et Moyennes Industries**

PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DU NORD

Cellule d'Exécution du Projet Agropoles compétitives et intégrées



Projet des Agropoles du Sénégal

Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du NORD

AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Objet : Sélection d'un Consultant individuel pour les études d'impact environnemental et social relatives aux travaux de construction de trois (03) Plateformes agro-industrielles (PAI) dans les communes de Bokhol (Saint-Louis), de Dahra (Louga) et de Ogo (Matam)

N° CEPA C-96

Financement BAD : Référence : Projet N° -SN-AAG-003 PZTA SUD de l'Accord de prêt ; N° prêt: 2000 200 004 665

Date : 30 mars 2023

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu des financements du Groupe de la Banque africaine de Développement (BAD) et de la Banque islamique de Développement (BID) pour financer la réalisation des infrastructures prévues dans le Projet de Zone de transformation Agro-Industrielle du Nord (PZTA-Nord ou Agropole Nord) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du contrat de prestations relatif à la « Sélection d'un consultant (individuel) pour la réalisation des études d'impact environnemental et social, citées en objet ».
2. Le consultant individuel sera chargé d'identifier et d'analyser tous les impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels, directs, indirects, cumulatifs associés à la mise en place des infrastructures et de proposer des mesures de suppression, d'atténuation et de compensation des effets négatifs et de bonification des impacts positifs, des indicateurs de suivi

et de surveillance appropriés, ainsi que des dispositions institutionnelles à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures. Spécifiquement, l'étude devra:

- appréhender les enjeux environnementaux et sociaux majeurs associés aux travaux de construction du module central ;
- identifier, décrire et évaluer les incidences des activités sur l'environnement des milieux réceptifs ou récepteurs ;
- identifier les stratégies et les méthodes qui permettront au projet d'atteindre ses buts dans les limites temporelles prévues et en conformité avec les mesures sécuritaires et environnementales ;
- fournir un ensemble de mesures techniques, opérationnelles, organisationnelles de bonification des impacts positifs, de compensation et/ou d'atténuation des impacts négatifs ;
- présenter des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) permettant de prévenir et de gérer les risques environnementaux et sociaux potentiels des travaux pendant ses différentes phases (préparation, construction, exploitation) ;
- préciser les arrangements institutionnels ainsi que les rôles et responsabilités de chaque acteur pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales ;
- déterminer les besoins de formation et de renforcement des capacités dans les PGES ;
- déterminer les coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre des PGES.

3. Le délai d'exécution de la prestation du Consultant est **90 jours calendaires** à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

4. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (domaines d'intervention et années d'expériences, qualifications dans le domaine et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes, leurs capacités techniques de gestion, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, etc.).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure sur la liste restreinte.
7. Les qualifications minimales requises sont indiquées ci-dessous :
L'étude sera réalisée par un consultant individuel. Le ou la consultant (e) doit posséder au moins un BAC+5 dans un domaine pertinent lié à l'évaluation environnementale et sociale (Sciences de l'environnement, Génie de l'environnement, Développement durable, Biodiversité, Changements Climatiques, pollution et nuisances). Il/elle doit avoir fait ses preuves depuis au moins 10 ans dans la préparation d'instruments d'évaluation environnementale et sociale.
8. Les consultant(e)s seront évalués sur la base de leurs CVs, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

Critères	Notations
Formation académique	<p>Qualification : éligible/non éligible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau BAC+5 en Sciences de l'environnement, ou Équivalent (Génie de l'environnement, Développement durable, Biodiversité, Changements Climatiques, pollution et nuisances) - Copie légalisée du Diplôme fournie = éligible ; non fournie = non éligible
Expérience générale en évaluation environnementale de projet et programmes BAD-BM	<p>Références générales : maximum 25 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ EG ≥10 ans = 20 points ○ EG <10 ans = 00 point <p>1 point pour chaque année supplémentaire avec un maximum de 5 années supplémentaire : plafonné à 5 points</p>
Expériences en élaboration des instruments spécifiques (EIES)	<p>Références de missions similaires: maximum 40 points</p> <p>Avoir réalisé durant les dix (10) dernières années à compter de 2012, des EIES financés par les Partenaires (BM, BAD) noté 02 points par référence attestée soit une note maximale de 40 points soit 20 références en élaboration des instruments spécifiques d'EIES.</p> <p>Toute référence fournie par l'expert, doit être attestée par la firme avec qui l'expert a eu à travailler. Toute référence non attestée, ne sera pas considérée.</p>
Expériences spécifiques en EIES dans les domaines (agro-alimentaire, élevage, pêche et infrastructures industrielles)	<p>Références spécifiques en EIES dans les domaines: (agro-alimentaire, élevage, pêche et infrastructures industrielles) maximum 30 points</p> <p>Avoir mené des missions similaires dans les domaines liés aux objectifs du projet (agro-alimentaire, élevage, pêche et infrastructures industrielles) au cours des dix (10) dernières années à compter de 2012 notée sur 02 points par référence attestée soit une note maximale de 30 points soit 15 missions similaires.</p>

Critères	Notations
	Toute référence fournie par l'expert, doit être attestée par la firme avec qui l'expert a eu à travailler. Toute référence non attestée, ne sera pas considérée.
Expériences dans la zone nord	<p>Expériences dans la zone nord : maximum 05 points</p> <p>Avoir mené des missions similaires dans la zone d'intervention du projet au cours des dix (10) dernières années à compter de 2012 notée sur 1 point par mission soit une note maximale de 05 points soit 5 missions dans la zone du projet.</p> <p>Toute référence fournie par l'expert, doit être attestée par la firme avec qui l'expert a eu à travailler. Toute référence non attestée, ne sera pas considérée.</p>
Total des points	100 points

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence et des informations supplémentaires aux jours et heures ouvrables, à l'adresse : Cellule d'Exécution du Projet sise à Mermoz Extension Villa n° 15 , Contact : Email : elmalick.cisse@agropole.sn, et cc à : agropole@agropole.sn et aspmagropole@gmail.com,
10. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées, soit en version physique, à l'adresse ci-après : Secrétariat du Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, 122 bis Avenue Peytavin (1er étage), soit sous format électronique à l'adresse : bayeracine1@hotmail.fr, avec copie : elmalick.cisse@agropole.sn, agropole@agropole.sn, aspmagropole@gmail.com - au plus tard **le 17 avril 2023 à 12 heures** précises et porter expressément la mention: « **PZTA-NORD: EIES/ Plateformes Agro-Industrielles (PAI) du PZTA-Nord dans les communes de Bokhol, de Dahra et de Ogo** ».

Le Coordonnateur national